

CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR DE RANDONNEE

- Une activité encadrée est une activité organisée par le club, qui figure au programme des sorties sur les supports habituels du club (mails,site)
- Les encadrants du Club Alpin sont des bénévoles qui agissent en fonction de leurs compétences, expériences et sensibilité. Leurs conseils et leurs décisions lors des sorties qu'ils encadrent seront respectés par les randonneurs dans un esprit de convivialité

Avant la sortie :

- L'accompagnateur a reconnu son circuit récemment , diffuse l'information par les moyens habituels du Club, informe les randonneurs :lieu de rendez-vous, informations utiles et équipement , indique son téléphone portable, prépare le matériel de la randonnée(selon les besoins)

Le jour de la sortie :

- L'accompagnateur compte le nombre de randonneurs, note la répartition « Femmes-Hommes » pour la transmettre ultérieurement au responsable du Club
- Accueille les nouveaux randonneurs, et s'assure que tous les randonneurs sont licenciés, à jour de leur cotisation ou bénéficie d'une carte découverte valable pour toute la durée de l'activité
- S'assure que les randonneurs ont le numéro de téléphone de l'accompagnateur ou d'un autre randonneur
- Regarde si l'équipement de chaque randonneur est adapté à la sortie
- Présente aux randonneurs le parcours . Il est à l'écoute des randonneurs, leur donne les informations et les consignes, s'adapte à certaines demandes, gère des situations imprévues. L'homogénéité du groupe doit être vérifiée régulièrement, surtout aux endroits stratégiques comme les changements de direction
- L'accompagnateur a autorité sur les participants , il fait les choix pour le groupe : nombres et durée des pauses, serre-file
- Il est attentif à l'horaire , à l'évolution de la météo
- L'accompagnateur adapte sa sortie, la modifie, la reporte, l'annule si les circonstances le justifient
- L'accompagnateur ne laisse pas un randonneur partir devant seul ou rester seul en arrière, et, en cas de difficulté, lui apporte toute aide physique et psychologique
- L'accompagnateur appelle les secours, le 112, sans hésiter , en cas de difficulté ou d'accident
- Il informe le président ou le responsable de la commission rando de tout événement lié à la sécurité de la randonnée
- Prévoit une trousse de pharmacie et un gilet jaune
- Vérifie, en fin de randonnée, si la journée s'est bien passée pour les participants

NB : Le Club incite ses encadrants (et ses adhérents) à se former régulièrement en participant aux formations proposées par la FFCAM, le Club ou d'autres organismes partenaires